



Projet d'adaptation des mesures du DAEC 2015

Mesures Congé Séniors :

- Possibilité d'adhérer à un congé allongé jusqu'à 60 mois pour les Ouvriers,
- 36 mois au lieu de 60 mois pour les TAM et Cadres,
- garantie de ressources à hauteur de 70% au lieu de 75% du salaire de référence,
- majoration IDVR à 20% au lieu de 50% si congé < ou = à 48 mois, 75% si >48 mois.

Application de ces nouvelles dispositions à compter du 1^{er} juin.

Congé longue durée :

- Maintien de la rémunération mensuelle brute de 800€,
- maintien de l'indemnité incitative de 3 mois.

Départs volontaires à la retraite

- Indemnité incitative de 3 mois de salaire.

Mobilité externe sécurisée

- Maintien de l'indemnité incitative complémentaire de 8 mois de salaire,
- maintien de prise en charge du diff de rémunération, max 24 mois et 500€ par mois,
- maintien des aides au déménagement, montant de 3.500€.

Congé de Transition Professionnelle

- possibilité de retour à PCA sur son site d'origine en cas de période d'essai non concluante chez le nouvel employeur.



La Direction communique sur un sureffectif important à Rennes et en parallèle veut réduire l'attractivité et l'accessibilité du congé sénior !!!!

La CFDT ne comprend pas ce choix injuste et dans l'état actuel le refuse.

La Direction cherche encore à faire des économies sur le dos des salariés ! Inacceptable dans un contexte de salaires indécents et retraite chapeau pour nos dirigeants ou ex.

Le CCE sera consulté sur ce projet le 15 juin.

Prochain CE ordinaire le 28 mai 2015